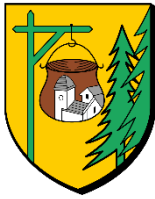




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20211004_11

Séance du 4 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 16

Date de la convocation :
28 septembre 2021

Date d'affichage
du compte rendu :
11 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Olivier BLANCHARD (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Etienne MILLET, Martial VERNEREY.

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Tarifs communaux pour l'année 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs communaux suivants à partir du 1^{er} janvier 2022 :

- Concession trentenaire au cimetière : 60 €/m²
- Columbarium (concession trentenaire) : 1 000 €/case
- Caverne (concession trentenaire) : 550 €
- Droit de place : 8,60 €/semaine
- Vente au déballage : 40 €/installation
- Photocopies A4 : 0,20 €/copie (noir) et 0,50 €/copie (couleur)
- Photocopies A3 : 0,30 €/copie (noir) et 1 €/copie (couleur)
- Déneigement de particuliers (- de 100 m) : 7 €/passage
- Déneigement de particuliers (100 m et plus) : 10 €/passage
- Non restitution de gobelet réutilisable : 1 €/par gobelet
- Déneigement de la déchetterie : 80 €/passage
- Balayage : 45 €/h (communes voisines)
- Fauchage des accotements : 55 €/h (communes voisines)
- Barrière : 2 € par barrière et par jour
- Location de la benne : 40 €/trajet
- Location de l'alambic : 25 €/jour

Salle des fêtes de Mignovillard

	Type de location	Hab.	Pers. ext.	Asso.	Fluides Eté : 1/05 > 30/09 Hiver : 1/10 > 30/04
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	Gratuit	/	—	Eté : 5 €/jour Hiver : 10 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	50 €	70 €	20 €	
	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	60 €	90 €	30 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	90 €	130 €	40 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	25 €	—	
	Caution	200 €	200 €	200 €	
Grande salle	Enterrement	Gratuit	/	—	Eté : 10 €/jour Hiver : 20 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	100 €	150 €	40 €	
	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	140 €	200 €	70 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	210 €	300 €	100 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	35 €	—	
	Caution	400 €	400 €	400 €	
Bâtiment complet	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	200 €	280 €	100 €	Eté : 15 €/jour Hiver : 30 €/jour
	Week-end avec cuisine et vaisselle	270 €	380 €	140 €	
	Caution	600 €	600 €	600 €	
Salle de convivialité de Comm.	Location	35 €	50 €	20 €	Eté : 5 €/jour Hiver : 10 €/jour
	Caution	200 €	200 €	200 €	
Pénalités	Ménage non conforme (par locaux)	100 €	100 €	100 €	
	Éclairage ou chauffage non éteint	60 €	60 €	60 €	

- Les tarifs sont applicables pour les utilisations de la salle des fêtes et de la salle de convivialité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année. Ils sont valables y compris pour les locations réservées au cours de l'année civile précédente.

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le 19/10/2021

ID : 039-200057115-20211004-DCM_20211004_11-DE



- A la réservation, versement d'arrhes représentant 20 % de prix de la location. En l'absence d'arrhes, la réservation ne pourra pas être bloquée.
- Nécessité d'une attestation d'assurance et de signer le règlement intérieur.
- Tout article de vaisselle et tout matériel ou mobilier cassé, détérioré ou manquant sera facturé à l'utilisateur selon les tarifs en vigueur.

Salle de convivialité de Communailles :

- 35 € pour les habitants
- 50 € pour les personnes de l'extérieur
- 20 € pour les associations
- Application du tarif des fluides : 5 €/jour en été et 10 €/jour en hiver, comme pour la salle du rez-de-chaussée
- Caution de 200 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE